

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 148, rue Saint-André à Terrebonne le 14 octobre 2009 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet.

Sont présents messieurs, Richard Marcotte, Jean-Luc Labrecque, Clermont Lévesque, Michel Lefebvre, Daniel L'Espérance, et mesdames Marie-Josée Beaupré, Micheline Mathieu, Denise Cloutier et Denise Paquette.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, et mesdames Chantal Laliberté, aménagiste et Martine Baribeau, greffière de la MRC Les Moulins.

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 septembre 2009
4. Liste des comptes à payer
5. Liste des chèques émis au mois de septembre 2009
6. Dépôt de la correspondance
7. Demande de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) d'une recommandation motivée (article 58.4 de la LPTAA) incluant un avis de conformité – Autorisation pour l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, sur une partie du lot 885-52 du cadastre de la Paroisse de Saint-Henri-de-Mascoche, dans la circonscription foncière de l'Assomption
8. Appui à la MRC d'Antoine-Labelle – Modification des critères d'admissibilité : Programme RénoVillage
9. Appui à la MRC la Haute-Yamaska – Demande de modification législative pour accroître la sécurité en période de chasse aux cervidés
10. Rapport du comité de transport
11. Demande au CRT d'acheter quatre (4) boîtes de perception ITSmax
12. Grille tarifaire pour l'année 2010
13. Impression des titres de transport pour les six (6) premiers mois de 2010
14. Distribution des avis postaux des nouveaux circuits d'autobus
15. Engagement de personnel - Comptage sur les circuits internes numéros 22 et 28
16. Achat de serveurs au terminus

17. Demande d'interconnexion – Soirée de Noël de l'Association des personnes Handicapées Visuelles de Lanaudière (APHVL)
18. Contrat de location d'un véhicule automobile
19. Contrat de déneigement 2009-2010
20. Autorisation de paiement à la firme Axor Experts-conseils inc. – Reprofilage du cours d'eau Robinson
21. Autorisation de paiement à la Ville de Mascouche - Règlement d'emprunt numéro 119
22. Colloque annuel de la Corporation de l'Aménagement de la Rivière L'Assomption (CARA)
23. Publicité dans la Revue – Journée internationale des bénévoles
24. Prolongation du mandat de monsieur Mathieu Gaudette
25. Demande de Vidéotron Itée, à la MRC Les Moulins, d'une recommandation motivée (article 58.4 de la LPTAA) incluant un avis de conformité – Installation d'une tour de télécommunication sur les lots 217 et 217-1 dans la Ville de Mascouche
26. Examen et approbation des règlements de zonage numéros 1001-101, 1001-103, 1001-104, 1001-105, 1001-107, 1001-108 et 1001-111, le règlement de lotissement numéro 1002-003, des règlements sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéros 1005-006 et 1005-007 de la Ville de Terrebonne
27. Dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif agricole tenue le 6 octobre 2009
28. Rapport du Comité d'aménagement
29. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant l'article 4 du règlement n° 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la Municipalité régionale de comté Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits # 4 et # 6
30. Période de questions
31. Clôture de la séance

7125-10-09 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉ

7126-10-09 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé.

ADOPTÉ

7127-10-09 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 septembre 2009

Il est proposé par madame Micheline Mathieu, appuyée par madame Denise Cloutier et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 septembre 2009 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉ

7128-10-09 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE la liste des comptes à payer pour la MRC au montant de 1 790 890,69\$ pour le mois de octobre 2009 soit et est acceptée (annexe «*Comptes à payer octobre 2009*»).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2009-088 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 790 890,69\$ (divers postes budgétaires en tenant compte de la ristourne applicable sur la TPS) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7129-10-09 Liste des chèques émis au mois de septembre 2009

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement :

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de septembre 2009 pour un montant de 1 523 282,23\$ soit et est approuvée (annexe «*Liste des chèques et retraits – Septembre 2009*»).

ADOPTÉ

7130-10-09 Dépôt de la correspondance

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe «*Liste de la correspondance – Octobre 2009* »).

ADOPTÉ

7131-10-09 Demande de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) d'une recommandation motivée (article 58.4 de la LPTAA) incluant un avis de conformité – Autorisation pour l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, sur une partie du lot 885-52 du cadastre de la Paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche, dans la circonscription foncière de l'Assomption

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche est propriétaire d'une partie du lot 885-52 du cadastre de la Paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche, d'une superficie d'environ

824,83 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Mascouche propose de vendre une superficie d'environ 208,71 mètres carrés à Daniel Gassmeier et une superficie d'environ 616,12 mètres carrés à Michel Thibault;

CONSIDÉRANT QUE Daniel Gassmeier est propriétaire d'une superficie adjacente de 14 400 mètres carrés et Michel Thibault est propriétaire d'une superficie adjacente de 28 800 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) est saisie d'une demande d'autorisation pour l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit à des fins accessoires résidentielles, d'une superficie d'environ 824,83 mètres carrés, correspondant à une partie du lot 885-52 du cadastre de la Paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche, dans la circonscription foncière de l'Assomption;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricole*, la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) s'adresse à la MRC afin que celle-ci lui fasse connaître sa position sur cette demande en regard des critères formulés à l'article 62 de ladite loi tout en tenant compte du schéma d'aménagement et des dispositions du document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE le projet susmentionné est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement, aux dispositions des documents complémentaires et aux mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du Comité consultatif agricole;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par madame Denise Cloutier et résolu unanimement :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE les membres du conseil de la MRC des Moulins ont examiné et approuvé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, la demande d'autorisation pour l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit à des fins accessoires résidentielles, d'une superficie d'environ 824,83 mètres carrés, correspondant à une partie du lot 885-52 du cadastre de la Paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche, dans la circonscription foncière de l'Assomption.

ADOPTÉ

7132-10-09

Appui à la MRC d'Antoine-Labelle – Modification des critères d'admissibilité : Programme Rénovillage

CONSIDÉRANT QUE la MRC est mandataire de la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour la gestion du programme Rénovillage;

CONSIDÉRANT QUE les critères d'admissibilité au programme Rénovillage sont basés notamment sur la valeur uniformisée de la résidence visée par les travaux, avec une valeur maximale de 75 000,00\$;

CONSIDÉRANT les importantes variations à la hausse de la valeur foncière des résidences qui ont été observées au cours des dernières années sur le territoire de la MRC Les

Moulins et sur l'ensemble du territoire québécois en raison de l'évolution de la valeur marchande des résidences pouvant aller jusqu'à en doubler la valeur sur une très courte période;

CONSIDÉRANT QUE des résidences qui étaient éligibles au programme ne le sont plus sur la seule base de l'augmentation de leur valeur alors qu'elles n'ont pas fait l'objet de rénovations ou de travaux;

CONSIDÉRANT QU'à l'exemple du Programme de rénovation d'urgence (PRU), il y aurait lieu de donner accès au programme plus d'une fois;

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la MRC d'Antoine-Labelle;

Il est proposé par madame Micheline Mathieu, appuyée par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la MRC Antoine-Labelle dans la démarche entreprise auprès du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire responsable de la Société d'habitation du Québec, afin que soit augmentée la limite de la valeur uniformisée que peut fixer une MRC ou une ville dans le cadre du programme RénoVillage à au moins 100 000,00\$ et de permettre la possibilité de bénéficier du programme plus d'une fois pour répondre à des besoins spécifiques.

ADOPTÉ

7133-10-09 Appui à la MRC la Haute-Yamaska – Demande de modification législative pour accroître la sécurité en période de chasse aux cervidés

CONSIDÉRANT le nombre important de cerfs de Virginie en Haute-Yamaska;

CONSIDÉRANT que certaines municipalités du territoire vivent une problématique due à la concentration du cheptel en milieu boisé, représentant une imposante quantité de ces cervidés par kilomètre carré;

CONSIDÉRANT que la période de chasse aux cervidés attire beaucoup de chasseurs en Haute-Yamaska par sa proximité avec la région montréalaise et sa rive sud;

CONSIDÉRANT que cette problématique se vit également sur d'autres territoires du Québec;

CONSIDÉRANT le 3<sup>e</sup> alinéa de l'article 57 de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* édictant que nul ne peut prendre place à bord d'un véhicule et être en possession la nuit d'une arme à feu non chargée, d'un arc ou d'une arbalète non armée, sauf si cette arme à feu, cet arc ou cette arbalète est inséré dans un étui fermé ou déposé dans le coffre du véhicule;

CONSIDÉRANT qu'un chasseur peut toutefois avoir en sa possession, le jour, une arme à feu dans sa voiture à ses côtés, en autant que celle-ci ne soit pas chargée;

CONSIDÉRANT que la proximité des cerfs, due à leur grand nombre, peut être un incitatif pour certains chasseurs de charger leur arme et de tirer à partir de leur voiture ou en bordure du chemin public;

CONSIDÉRANT que la sécurité des citoyens est menacée car il ne faut que très peu de temps pour charger une arme;

CONSIDÉRANT qu'une législation de la Nouvelle-Écosse a notamment interdit en tout temps d'avoir en sa possession et de transporter une arme à feu à bord d'un véhicule à moins que l'arme soit déposée dans le coffre du véhicule ou qu'elle soit placée dans un étui ou contenant barré et rendue inopérable (article 8, 4<sup>e</sup> alinéa, paragraphe a) de la *Firearm et Bow regulations*);

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la MRC Haute-Yamaska;

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyée par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la MRC Haute-Yamaska dans sa démarche auprès du gouvernement du Québec afin qu'une modification législative soit apportée dans le but :

1. d'interdire le transport d'armes à feu, en tout temps, dans un véhicule à moins que l'arme soit déposée dans le coffre du véhicule ou que l'arme soit insérée dans un étui ou contenant barré et rendue inopérable;
2. de prévoir une forte amende en cas de non respect de cette interdiction;
3. dans le cas où le gouvernement refusait de légiférer en ce sens sur l'ensemble du territoire québécois, d'accorder alors minimalement aux municipalités locales qui le désirent le pouvoir de régler cette question.

Que copie de la présente résolution soit transmise au premier ministre du Québec, au Ministre de la Justice, à la Ministre des Ressources naturelles et de la Faune, aux députés de Terrebonne et de Masson siégeant à l'Assemblée nationale ainsi qu'aux unions municipales.

ADOPTÉ

7134-10-09 Rapport du Comité de transport

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité de transport soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

7135-10-09 Demande au CRT d'acheter quatre (4) boîtes de perception ITSmax

CONSIDÉRANT la résolution numéro 5992-11-06 demandant au CRT de Lanaudière d'entreprendre les démarches pour l'acquisition d'un système intégré pour la gestion en transport intelligent pour autobus, incluant l'acquisition de boîtes de perception électroniques intelligentes;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter de l'équipement pour quatre (4) véhicules supplémentaires;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Michel

Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande au CRT de Lanaudière de procéder à l'acquisition de quatre (4) boîtes de perception électroniques intelligentes compatibles SIGTIA, sujet à l'autorisation finale du ministère des Transports.

ADOPTÉ

7136-10-09 Grille tarifaire pour l'année 2010

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE les tarifs pour le transport en commun et le transport adapté soient et sont approuvés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, tels que décrits à l'annexe "A" jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7137-10-09 Impression des titres de transport pour les six (6) premiers mois de 2010

CONSIDÉRANT la soumission reçue le 5 octobre 2009 de l'imprimerie J. B. Deschamps inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à retenir les services de l'imprimerie J. B. Deschamps inc. pour l'impression des titres de transport pour l'année 2010, pour une période de six mois, pour un montant de 16 820,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2009-089 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 16 820,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-673 «*Transport en commun - Impression des titres-horaires*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7138-10-09 Distribution des avis postaux des nouveaux circuits d'autobus

CONSIDÉRANT les modifications apportées au service de transport en commun, suite à l'adoption des règlements numéros 113-16, 113-17 et 113-18;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'en faire la publicité;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire distribuer les nouveaux horaires par Médiaposte au coût de 843,35\$, excluant les taxes, pour 6 980 avis postaux.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2009-090 émis par le trésorier au montant de 843,35\$, excluant les taxes (poste budgétaire 2370-341) «*Transport & communication – Publication impression*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7139-10-09 Engagement de personnel - Comptage sur les circuits internes numéros 22 et 28

CONSIDÉRANT la nécessité de connaître le profil de charge sur les circuits internes numéros 22 et 28;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à retenir les services de pointeurs, au tarif horaire de 13,00\$, du 18 au 24 octobre 2009 inclusivement, pour procéder au profil de charge sur les circuits internes numéros 22 et 28.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2009-091 émis par le secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 2 700,00\$, poste budgétaire 2370-411 «*Études et comptages* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7140-10-09 Achat de serveurs au terminus

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire l'achat de serveurs pour le terminus;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise MontrealSoft inc., datée du 8 octobre 2009, au montant de 710,00\$, excluant les taxes, pour l'achat de serveurs pour le terminus;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyée par monsieur Daniel l'Espérance et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission de MontrealSoft inc., datée du 8 octobre 2009, pour l'acquisition de serveurs pour le terminus, au montant de 710,00\$, excluant les taxes, soit et est acceptée.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2009-092 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 710,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-671, «*Fourniture de bureau (terminus)*», soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7141-10-09 Demande d'interconnexion – Soirée de Noël de l'Association des personnes Handicapées Visuelles de Lanaudière (APHVL)

CONSIDÉRANT la demande présentée par madame Éloïse Tremblay, coordonnatrice pour l'Association des personnes handicapées visuelles de Lanaudière (APHVL), afin de permettre aux usagers intéressés, de participer à la soirée de Noël de ladite association qui se tiendra à l'érablière La Petite Coulée de Saint-Esprit, le 12 décembre 2009;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil acceptent la demande d'interconnexion, présentée par madame Éloïse Tremblay, coordonnatrice pour l'Association des personnes handicapées visuelles de Lanaudière (APHVL), afin de permettre aux usagers intéressés, de participer à la soirée de Noël de ladite association qui se tiendra à l'érablière La Petite Coulée de Saint-Esprit, le 12 décembre 2009.

ADOPTÉ

7142-10-09 Contrat de location d'un véhicule automobile

CONSIDÉRANT la résolution numéro 7075-08-09 acceptant le plus bas soumissionnaire conforme de Grenier Nissan pour la fourniture d'un véhicule de marque Nissan Murano SE 2009 en date du 18 août 2009;

CONSIDÉRANT l'impossibilité pour le concessionnaire de trouver un véhicule identique au Canada;

CONSIDÉRANT l'obligation d'ajouter l'option toit ouvrant pour combler la demande;

Il est proposé par monsieur Daniel L'espérance, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le montant prévu à la résolution numéro 7075-08-09 soit 777,62\$ par mois, toutes taxes incluses, au lieu de 752,47\$ et ce, à partir du 2 octobre 2009.

ADOPTÉ

7143-10-09 Contrat de déneigement 2009-2010

CONSIDÉRANT l'offre de service présentée par Les Entreprises C.D. enr. pour le déneigement du 148, rue Saint-André à Terrebonne pour la saison 2009-2010 au montant de 2 500,00\$, incluant les taxes, pour déneigement du stationnement, entrée et sortie de secours et abrasifs;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par madame Denise Cloutier et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les services des Entreprises C.D. enr. soient et sont retenus pour le déneigement du 148, rue Saint-André à Terrebonne pour la saison 2009-2010, pour un montant de 2 500,00\$, incluant les taxes, pour déneigement du stationnement, entrée et sortie de secours et abrasifs, le tout conformément à la lettre de monsieur Claude Dugas datée du 13 août 2009, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

7144-10-09 Autorisation de paiement à la firme Axor Experts-conseils inc. – Reprofilage du cours d’eau Robinson

CONSIDÉRANT les honoraires professionnels facturés à la MRC Les Moulins, en date du 28 septembre 2009, par la firme Axor Experts-Conseils Inc., soit la facture numéro 0108935, au montant de 778,84\$, incluant les taxes, relativement aux mandats octroyés à ladite firme par les résolutions numéros 6753-10-08 et 6998-05-09 adoptées par le conseil de la MRC Les Moulins;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule ci-dessus exposé fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à la firme Axor Experts-Conseils, les sommes de 778,84\$, incluant les taxes, à titre d’honoraires professionnels, relativement aux mandats octroyés à ladite firme par les résolutions numéros 6753-10-08 et 6998-05-09 adoptées par le conseil de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉ

7145-10-09 Autorisation de paiement à la Ville de Mascouche - Règlement d’emprunt numéro 119

CONSIDÉRANT la réclamation détaillée datée du 30 septembre 2009, transmise par la Ville de Mascouche à la MRC Les Moulins, au montant de 280 962,19\$, dans le cadre du règlement d’emprunt numéro 119 de la MRC;

CONSIDÉRANT l’article 9 de l’annexe « D » du règlement numéro 119 de la MRC Les Moulins, stipulant que la Ville de Mascouche reçoit dans les trente (30) jours de la transmission de cette réclamation détaillée, les paiements de remboursement en provenance de la MRC et ce, jusqu’à concurrence de la dépense décrétée par le règlement numéro 119;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement :

QUE le préambule ci-dessus exposé fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à la Ville de Mascouche, la somme de 280 962,19\$, conformément à l’article 9 de l’annexe « D » du règlement d’emprunt numéro 119 de la MRC Les Moulins.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2009-093 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 280 962,19\$, poste budgétaire 2610-421 «*Stabilisation Berges Mascouche*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7146-10-09 Colloque annuel de la Corporation de l’Aménagement de la Rivière L’Assomption (CARA)

CONSIDÉRANT la tenue du 12<sup>e</sup> colloque de l’Association de la Corporation de

l'Aménagement de la Rivière l'Assomption, les 16 et 17 octobre 2009, à Repentigny;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Denise Cloutier, conseillère, soit et est autorisé à assister au 12<sup>e</sup> colloque de l'Association de la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption, les 16 et 17 octobre 2009, à Repentigny. Les dépenses inhérentes lui seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2009-094 émis par le trésorier au montant de 100,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-312 «*Législation - Congrès, colloques*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7147-10-09 Publicité dans la Revue – Journée internationale des bénévoles

CONSIDÉRANT QUE les élus veulent souligner la Journée internationale des bénévoles qui aura lieu en novembre 2009;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement :

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à réserver de l'espace publicitaire (½ page) dans La Revue pour un montant de 777,02\$, incluant les taxes, pour souligner la Journée internationale des bénévoles.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2009-095 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 777,02\$, poste budgétaire 2190-341 «*Publicité, information*», excluant les taxes, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7148-10-09 Prolongation du mandat de monsieur Mathieu Gaudette

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins, par sa résolution numéro 7032-06-09, a engagé monsieur Mathieu Gaudette, à titre de ressource en aménagement du territoire, dans le cadre des démarches requises pour soumettre une demande à portée collective à la CPTAQ, (article 59 LPTAA) ainsi que pour l'élaboration d'une approche régionale permettant la mise en valeur du milieu et des activités agricoles de la MRC Les Moulins (agriculture périurbaine);

CONSIDÉRANT l'ampleur du travail, le conseil de la MRC Les Moulins souhaite prolonger le mandat de monsieur Mathieu Gaudette;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à prolonger le mandat de monsieur Mathieu Gaudette, à titre de ressource en aménagement du territoire, dans le cadre des démarches requises pour soumettre une demande à portée collective à la CPTAQ, (article 59 LPTAA) ainsi que pour l'élaboration d'une approche régionale permettant

la mise en valeur du milieu et des activités agricoles de la MRC Les Moulins (agriculture périurbaine), pour une durée de 6 mois, à compter du 19 octobre 2009, à raison de 30 heures par semaine, au salaire horaire de 18,00\$ jusqu'au 31 décembre 2009 et au salaire horaire de 18,36\$ à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

ADOPTÉ

7149-10-09 Demande de Vidéotron ltée, à la MRC Les Moulins, d'une recommandation motivée (article 58.4 de la LPTAA) incluant un avis de conformité – Installation d'une tour de télécommunication sur les lots 217 et 217-1 dans la Ville de Mascouche

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Vidéotron ltée a transmis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), par l'intermédiaire de ses mandataires, une demande d'autorisation visant à installer une tour de télécommunication sur les lots 217 et 217-1 dans la Ville de Mascouche;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricole*, la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) s'adressera à la MRC afin que celle-ci lui fasse connaître sa position sur cette demande en regard des critères formulés à l'article 62 de ladite loi tout en tenant compte du schéma d'aménagement et des dispositions du document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Vidéotron ltée entend procéder avec diligence, ses mandataires ont présenté dès maintenant le dossier à la MRC Les Moulins afin d'assurer qu'il puisse être traité par le conseil dans les meilleurs délais;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été soumise, le 6 octobre 2009, au comité consultatif agricole de la MRC et la recommandation dudit comité est unanimement favorable;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC des Moulins ont examiné et approuvé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, la demande de Vidéotron ltée transmise à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), par l'intermédiaire de ses mandataires, visant à installer une tour de télécommunication sur les lots 217 et 217-1 dans la Ville de Mascouche.

ADOPTÉ

7150-10-09 Examen et approbation des règlements de zonage numéros 1001-101, 1001-103, 1001-104, 1001-105, 1001-107, 1001-108 et 1001-111 le règlement de lotissement numéro 1002-003, des règlements sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéros 1005-006 et 1005-007 de la Ville de Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation les règlements numéros 1001-101, 1001-103, 1001-104, 1001-105, 1001-107, 1001-108 et 1001-111 modifiant le règlement de zonage, de la Ville de Terrebonne;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation le règlement numéro 1002-003 modifiant le règlement de lotissement, de la Ville de Terrebonne;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et

approbation les règlements numéros 1005-006 et 1005-007 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, de la Ville de Terrebonne;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conformes aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire les règlements numéros 1001-101, 1001-103, 1001-104, 1001-105, 1001-107, 1001-108 et 1001-111 modifiant le règlement de zonage, de la Ville de Terrebonne.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conformes aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire le règlement numéro 1002-003 modifiant le règlement de lotissement, de la Ville de Terrebonne.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conformes aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire les règlements numéros 1005-006 et 1005-007 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, de la Ville de Terrebonne.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément aux dispositions des articles 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre des certificats de conformité.

ADOPTÉ

7151-10-09 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif agricole tenue le 6 octobre 2009

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal du Comité consultatif agricole tenue le 6 octobre 2009 soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉ

7152-10-09 Rapport du Comité d'aménagement

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Daniel L'espérance et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité de d'aménagement soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

7153-10-09 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant l'article 4 du règlement n° 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la Municipalité régionale de comté Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits # 4 et # 6

Madame Marie-Josée Beaupré donne avis de motion, dépose un projet de règlement modifiant l'article 4 du règlement n° 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la Municipalité régionale de comté Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits # 4 et # 6 et demande une dispense de lecture.

ADOPTÉ

7154-10-09 Remerciements à madame Micheline Mathieu

CONSIDÉRANT QU'à partir du mois janvier 1985, madame Micheline Mathieu a fait partie d'un groupe de travail pour l'élaboration d'un service de transport en commun qui est à l'origine du Comité Intermunicipal de transport (CIT) des Moulins;

CONSIDÉRANT QUE madame Micheline Mathieu a participé aux délibérations du conseil de la MRC des Moulins depuis décembre 1986;

CONSIDÉRANT QUE madame Micheline Mathieu se retire de la vie municipale active;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont grandement apprécié la présence constante et le dévouement de madame Micheline Mathieu dans l'avancement des différents dossiers régionaux, notamment le dossier de transport en commun dans la MRC les Moulins;

Il est résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC des Moulins remercient madame Micheline Mathieu pour sa participation et sa contribution à l'avancement des dossiers de la MRC des Moulins et lui souhaitent la meilleure des chances dans ses activités futures.

ADOPTÉ

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public. Aucune question.

7155-10-09 Clôture de la séance

Il est proposé par madame Micheline Mathieu appuyé par monsieur Richard Marcotte et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

---

Jean-Marc Robitaille, préfet

---

Daniel Pilon, directeur général et  
secrétaire-trésorier